

Article paru le 9 septembre 2019

Les déchets chimiques ne se jettent pas dans la poubelle



- Qui est EcoDDS? C'est un éco-organisme créée en 2012 par une cinquantaine de producteurs et de distributeurs de produit chimiques pour le grand public. La réglementation oblige tout organisme qui met un produit chimique sur le marché à participer à son tri, à sa collecte et à son traitement. Les produits visés sont ce qu'on appelle des déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers qui, selon la définition de la loi, « peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement ».
- Pourquoi une collecte à Castorama ? L'enseigne de bricolage de Jouy-aux-Arches fait partie des actionnaires d'EcoDDS. Samedi 7 septembre, elle accueillait l'équipe de Iulia Dragan, ambassadrice d'EcoDDSen Lorraine et de Jean-Cristophe Fournier, représentant de la société Sarpis-Veolia, spécialisée dans le traitement et la valorisation des déchets dangereux. « Les gens entreposent de vieux pots de peinture ou d'huile dans leur garage. Ce type de collecte leur rappelle qu'ils doivent les apporter en déchetterie et non les jeter dans la poubelle des déchets ménagers. Sur notre stand, nous pouvons les renseigner sur les types de produits que nous trions sur place et transportons vers les bonnes filières », expliquent les intervenants.
- Quels produits faut-il trier ? Les peintures et les huiles doivent être apportées en déchetterie ou sur un stand d'EcoDDS. De même, les acides chlorhydrique, nitrique, sulfurique et les antirouilles ou les déboucheurs de canalisations. Les bases, telles que la soude caustique, l'ammoniac, le chlore liquide pour les piscines et les décapants pour les fours n'ont rien à faire dans le bac noir. De même que les « comburants », produits qui attisent le feu, avec les anti-taupes, les désherbants, l'eau oxygénée. Les produits phytosanitaires et les aérosols sont également récupérés. La prochaine collecte d'EcoDDSen Moselle est prévue samedi 26 octobre au magasin Leroy Merlin de Forbach.